



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 25 septembre 2026 DELIBERATION

Rapporteure : Madame la Maire

Secrétaire de séance : Madame Hélène HIEL

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints, M. Raymond VILLALBA, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Jean-Michel IDOPE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Sonia CAMPAGNE, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUX M. Clément SERVAT, et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Philippe GARROTÉ, donne pouvoir M. Nicolas MALEIG
- Mme SAYERSE Marie donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Maïtena FERRAN donne pouvoir à M. Jean-Michel IDOPE
- M. Michel ADAM donne pouvoir à Mme Carole LADEUX
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à M. Clément SERVAT
- M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE donne pouvoir à M. Alfredo DOS SANTOS

17 – DÉSIGNATION DES MEMBRES SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Il est rappelé à votre assemblée les délibérations n° 21 du 3 avril 2026 et n°47 du 30 avril 2026 portant désignation des membres titulaires et suppléant.es de la Commission communale de contrôle des listes électorales.

Cette commission doit être composée de conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Chaque membre de la Commission de Contrôle peut avoir un suppléant, nommément désigné dans l'arrêté préfectoral de désignation des membres de la commission de contrôle. Il peut régulièrement siéger à la place du titulaire au sein de la Commission de Contrôle où il est désigné

Il est précisé à votre assemblée que les membres suppléant.es de la Commission de Contrôle sont désigné.es dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Mme Anne SAOUTER et Mme Anne BARBET ont été désignées suppléantes par délibération n°47 du 30 avril 2026. Parce qu'adjointes à la Maire, ces désignations ne sont pas conformes. Il convient donc de désigner 2 nouveaux ou nouvelles suppléant.es issu.es du groupe majoritaire.

Pour rappel, sont membres de la commission communale de contrôle des listes électorales :

Titulaires : Philippe GARROTÉ, Sabine SALLE, Dominique QUEHEILLE, Carole LADEUX.

Suppléant.es : Marie SAYERSE, Clément SERVAT.

Les personnes suivantes sont proposées comme suppléant.es à votre approbation :

M. Raymond VILLALBA et M. Frédéric LOUSTAU.

Les suppléant.es peuvent soit remplacer momentanément les titulaires, soit les remplacer définitivement (jusqu'au prochain arrêté fixant la composition de la commission de contrôle) lorsque ces derniers ne remplissent plus les conditions nécessaires pour faire partie de la commission de contrôle, ou lorsque pour des raisons personnelles, ils souhaitent mettre fin à leur fonction.

Les personnes ainsi nommées verront leurs fonctions prendre fin à la même date que celle prévue pour les personnes qu'elles remplacent.

La désignation des membres suppléants de la commission communale de contrôle des listes électorales peut être effectuée à main levée sur décision unanime de l'assemblée (article L.2121-21 du CGCT).

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de désigner les membres suppléants de la commission communale de contrôle des listes électorales par un vote à main levée,
- **DÉSIGNE** M. Raymond VILLABA et M. Frédéric LOUSTAU membres suppléants de la commission de contrôle des listes électorales.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 25 septembre 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 26/09/2026

Bistué



La Maire,

Bistué

Marie-Lyse BISTUÉ

